



Communiqué de presse Le 29 avril 2013

Signer la pétition :
www.change.org/EUdataP



Données personnelles : L'AAF en appelle au gouvernement... et aux parlementaires européens

Le même jour, le mardi 23 avril 2013, se sont tenus la réunion plénière du Conseil supérieur des Archives (CSA) et la conférence de presse de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) à l'occasion de la présentation de son 33^e rapport d'activité (2012).

Lors du CSA, où l'AAF est représentée avec 18 autres membres de droit, il nous a été annoncé qu'une position du gouvernement avait été adoptée le 12 avril dernier à propos du projet de règlement européen sur les données personnelles en cours de discussion au Parlement européen.

Réclamant une parole forte du gouvernement sur une question éminemment interministérielle et citoyenne, comme nous avons déjà pu le dire au cabinet du Premier ministre le 27 mars, nous avons demandé à l'ensemble du CSA s'il était envisageable, voire souhaitable, d'émettre un "voeu" afin que le Premier ministre fasse connaître cette position. Monsieur Vincent Berjot, directeur général des patrimoines, et à ce titre délégué interministériel aux Archives de France, nous a assuré que ce n'était pas nécessaire.

Or, cette position n'est toujours pas publique alors que nous sommes à 30 jours de la réunion de la commission LIBE qui sera la dernière à rediscuter le projet de règlement européen et ses amendements.

La CNIL a réclamé, de son côté, le soutien des pouvoirs publics français à la proposition présentée par la commissaire européenne à la Justice Viviane Reding et à ses nombreux amendements (dont ceux de Jan Philip Albrecht, rapporteur à la Commission Libertés civiles, justice et affaires intérieures du Parlement européen) visant à réformer la législation européenne datant de 1995.

Nous sommes bien d'accord avec la CNIL sur l'importance de cette question et, comme l'a dit sa présidente, Isabelle Falque-Pierrotin, à l'AFP, "chaque jour compte" ! Le 16 avril dernier, l'AAF (Jean-Philippe Legois, président ; Isabelle Vernus, présidente de la section Archives départementales ; Alice Grippon, déléguée générale) et l'Interassociation Archives Bibliothèques Documentation - IABD (Michèle Battisti, ADBS, vice-présidente ; Christophe Pérales, président ADBU) ont pu avoir une réunion de travail avec la CNIL et notamment son secrétaire général et son directeur des affaires juridiques. Si nous soutenons la nécessité de défendre un certain droit à l'oubli face aux lobbies des "géants" de l'Internet (au-delà du "GAFA" : Google, Amazon, Facebook, Apple...), il est tout aussi indispensable de défendre le droit à la mémoire.

L'AAF en appelle donc solennellement au Premier ministre afin qu'il puisse rapidement exprimer publiquement la position française.

Cette parole, que nous souhaitons forte, devra être nuancée afin d'assurer un juste équilibre entre le droit à l'oubli et le droit à la mémoire. Si la France peut avoir encore des points à préciser avec les autres pays de l'Union européenne, elle se doit de réaffirmer certains principes fondateurs de la démocratie et, donc, de la construction européenne.

Pour notre part, nous poursuivons notre mobilisation citoyenne ... Et cela sur un plan européen, et même au delà comme en témoigne le soutien de la section des associations professionnelles du Conseil international des archives (ICA-SPA), organisation non-gouvernementale liée à l'UNESCO ! L'AAF et ses partenaires (Fédération française de généalogie, Geneanet, IABD, Limonade & Co, Revue française de généalogie) continuent à appeler chaque citoyen à interpellier chaque eurodéputé, notamment membre de la commission LIBE.

Pour nous, l'enjeu du moment est toujours de savoir si les parlementaires européens voteront (ou pas) à cette occasion les mesures néfastes qui aboutiraient à la destruction systématique des données personnelles. Une prise de position publique du gouvernement serait plus que la bienvenue !

Contacts :

Association des archivistes français - Alice Grippon
8 rue Jégo – 75013 Paris
Delegation_generale@archivistes.org ou 01-46-06-40-12